



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

(Modifie la décision n° 365/2022 visée en Sous-Préfecture le 20/06/2022  
pour cause d'erreur matérielle)

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil  
Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe  
délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions  
de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge  
décide de signer une convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise  
en situation en milieu professionnel avec la commune de Le Fouilloux et monsieur  
NEMER Hamadi du 20 au 28 juin 2022 et du 4 au 8 juillet 2022 en tant qu'agent  
polyvalent.

Fait à Jonzac,  
Le 22 JUIN 2022

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU